



F804A : TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ DU FEUX DE CIRCULATION À L'ENTREPRENEUR PENDANT LES TRAVAUX

INTERSECTION :

FC-000

BOUL. X / RUE Y

ENTREPRENEUR :

SOUS-TRAITANT :

INSPECTION CONJOINTE

DATE : _____

PRÉSENCES : _____ SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE
 _____ ENTREPRENEUR
 _____ ENTREPRENEUR
 _____ SURVEILLANT
 _____ SERVICE DE L'INGÉNIERIE VILLE

MALFONCTIONNEMENTS (S'IL Y A LIEU) :

TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ (DE LA VILLE VERS L'ENTREPRENEUR)

LE SYSTÈME DE FEUX DE CIRCULATION EST TRANSFÉRÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR

À PARTIR DE : AAAA-MM-JJ HH:MM

RESSOURCE DE L'ENTREPRENEUR JOIGNABLE 7 JOURS/SEM, 24H/JOUR :

NOM : _____
 ENTREPRENEUR : _____
 TÉLÉPHONE CELLULAIRE : _____

ENTREPRENEUR : _____
 NOM : _____
 DATE DE SIGNATURE : _____

SURVEILLANT : _____
 NOM : _____
 DATE DE SIGNATURE : _____

VILLE DE LAVAL (TRAVAUX PUBLICS) : _____
 NOM : _____
 DATE DE SIGNATURE : _____

VILLE DE LAVAL (INGÉNIERIE) : _____
 NOM : _____
 DATE DE SIGNATURE : _____

- Transmettre une copie du formulaire signé à Daniel Lemay à d.lemay@laval.ca
- Transmettre une copie du formulaire signé à Marie-Claude Larin, ing. à m-c.larin@laval.ca